

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 57 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 22 janvier 2026

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, MARGUET Bernard, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Secrétaire de séance : THIEVENT Christiane

ORDRE DU JOUR :

- 1) Syndicat assainissement : élections des délégués
- 2) Travaux Bois
- 3) Études de devis
- 3) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Syndicat assainissement : élections des délégués

Le Maire explique que les 4 communes Arbois, Montigny, Mesnay et Pupillin ont maintenant délibéré pour la création du syndicat assainissement. Les statuts fixent à 2 titulaires et 2 suppléants le nombre de représentants de chaque commune membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à la désignation de ses représentants au sein du syndicat d'assainissement,
- De ne pas recourir au scrutin secret, à l'unanimité, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, une seule liste de candidat ayant été présentée,
- De désigner :
 - en qualité de titulaire :
Monsieur BEAUPOIL Jean-Luc,
Monsieur PETIT Léo
 - En qualité de suppléants :
Madame DUROCHÉ Michelle
Monsieur PACCARD Joël

2) Travaux bois

Le Maire présente le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2026.

Le conseil accepte à l'unanimité les devis de la SARL JURASYLVI d'un montant de 7 684 € HT soit 8 452 ,40 € TTC pour les travaux des parcelles 13,22,4, 20 et 21.

Le Maire présente une convention de mise à disposition de bois sur pieds dans les parcelles 12 et 14, proposée par l'ONF. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas accepter cette convention et de proposer ces bois en vente par adjudication en mettant un prix de retrait à 22 000 €.

3) Etudes de devis

Le maire présente des devis pour la pose d'adoucisseurs dans les nouveaux appartements communaux situés dans le bâtiment de la mairie.

Le conseil décide d'attendre et de demander de nouveaux devis.

Un bloc de boîtes aux lettres sera acheté pour tous les appartements de la Mairie. La commission bâtiments se réunira pour décider de l'emplacement.

Le Maire fait le point sur les travaux, les appartements devraient être opérationnels fin février.

L'inauguration est fixée le mercredi 25 février à 18h00.

4) Questions diverses

Le Maire informe les conseillers du départ de M. RICHARD Antoine, locataire de l'appartement avec jardin situé au bâtiment du Chalet.

Néant

INFORMATIONS

Elections municipales : 15 et 22 mars 2026.

Désormais, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin proportionnel de liste paritaire à deux tours, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes doivent par ailleurs strictement respecter la parité entre les femmes et les hommes.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 4 février pour les inscriptions sur Internet, avant le 6 février pour les inscriptions en Mairie.

Vous devez fournir votre pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile dans la commune (facture établie à vos noms et prénoms datant de moins de 3 mois : gaz, électricité ou téléphone fixe) ou prouver que vous êtes inscrit pour la deuxième année et sans interruption au rôle des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

**Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance
Christiane THEVENT**